SNUDI-FO

214 Avenue Félix Faure 69441 LYON Cedex 03
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : http://69.fo-snudi.fr

Déclaration préalable du SNUDI FO lors de la CAPD du 31 mars 2015

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Les enseignants de notre département répondent très favorablement à l'appel à la grève interprofessionnelle du jeudi 9 avril lancé par les confédérations FO, CGT, Solidaires ainsi que par la FSU. Plusieurs écoles nous annoncent d'ores et déjà qu'elles seront fermées.

L'austérité n'épargne pas les écoles et dégrade fortement les conditions de travail des enseignants de la même façon qu'elle remet en cause les services publics, les hôpitaux, les administrations.

Les propos ministériels, qui évoquent une « école protégée », sont démentis par les faits

Depuis plusieurs semaines, quotidiennement, pas moins de 160 collègues ne sont pas remplacés, selon les chiffres donnés par l'administration lors du dernier CHSCT.
Nul doute que ce chiffre a dû être malheureusement bien souvent dépassé.
La situation est insupportable pour les enseignants, contraints d'enseigner régulièrement avec trois ou quatre élèves supplémentaires au fond de leur classe. Une école du 9ème arrondissement nous indique qu'elle a dû la semaine dernière répartir 88 élèves, trois enseignants n'étant pas remplacés.
A Caluire, une classe de CM2 n'a pas eu d'enseignant depuis 5 semaines !
A l'heure où le Ministère promeut le « plus de maître que de classe », nombre de nos collègues se contenteraient déjà d'un enseignant par classe.

Le SNUDI-FO revendique le recrutement immédiat de professeurs des écoles via la liste complémentaire.

D'autre part, le SNUDI-FO vous alerte sur les conséquences de l'inclusion à marche forcée.
Nos collègues doivent gérer des élèves avec des troubles importants faute de places disponibles dans les établissements spécialisés.
Ces situations compromettent la scolarité de ces élèves, des autres élèves de la classe, et la santé des enseignants !

D'un côté, il y a les beaux discours sur la loi de 2005 et sur l'inclusion, de l'autre il y a des collègues qui à force de tout porter sur leurs épaules, craquent dans leurs classes. Face à ces situations qui se multiplient, l'institution est incapable de préserver la santé de ses personnels et par défaut, conseille aux enseignants de « se faire arrêter ».

L'austérité a aussi des conséquences en ce qui concerne le droit à mutation pour nos collègues : la situation déficitaire dans le Rhône a conduit à ce que seuls 19% des candidats à mutation ont pu quitter le département !
Cela génère des situations familiales très difficiles qui vont contraindre nombre de nos collègues à se mettre en disponibilité, sans revenu, pour pouvoir vivre avec leur famille.

Le SNUDI-FO vous demande à ce sujet d'accorder tous les exéats des collègues demandant à quitter le département.

Le droit à mutation est également remis en cause dans le mouvement intradépartemental puisque cette année les ouvertures de classes ont lieu après le mouvement et n'ont pas pu y être injectées.
Les collègues n'ont donc pu postuler pour être affectés à titre définitif sur les ouvertures de classe.
Les victimes de carte scolaire qui découvriront la fermeture de leur poste après le 7 avril, devront se contenter de la deuxième phase du mouvement pour l'année 2015-2016.

Nous notons à ce sujet que la CAPD relative aux mesures de carte scolaire aura lieu le 21 mai, la veille du CDEN qui officialisera les fermetures et les ouvertures de classes. Le SNUDI-FO constate donc qu'il est finalement possible de traiter la situation des collègues concernés avant le CDEN.

Enfin, le SNUDI-FO attire votre attention les collègues dont les situations médicales ont été examinées lors du groupe de travail du 17 mars.

Le SNUDI-FO vous demande d'accorder l'allègement de service à tous les collègues qui avaient bénéficiés d'une priorité exceptionnelle lors de ce groupe de travail.

Réponse de l'Inspecteur d'Académie :
Il y a une problématique d'emplois dans le département du Rhône. En ce moment, entre 20 et 160 classes ne sont pas remplacées. 71 contractuels ont été recrutés, mais le vivier de masterisation est en train de s'épuiser. Il va falloir trouver de nouvelles solutions. L'Inspecteur d'académie a déclaré n'être pas satisfait sur les remplacements.

Compte-rendu de la CAPD du 31 mars

1. Allègements de service

50 collègues bénéficieront d'un allègement de service l'année prochaine. A l'ouverture de la CAPD, 42 allègements étaient annoncés. Le SNUDI-FO est intervenu durant cette CAPD et a obtenu que 8 collègues supplémentaires bénéficient de ce dispositif.

Ces 50 collègues correspondent à une priorité médicale exceptionnelle.

Malheureusement, un certain nombre de collègues, dont la situation de santé est pourtant difficile, se sont vu refuser l'allègement de service faute de moyens suffisants.

2. Bonifications au mouvement départemental

46 collègues ont obtenu une bonification pour la première phase du mouvement pour raisons médicales :

- 4 bonifications de 900 points pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- 35 bonifications de 500 points pour handicap
- 6 bonifications de 100 points
- 1 bonification pour maintien sur un poste plus de maître que de classes

Le SNUDI-FO constate que le nombre de demandes de bonifications augmente chaque année, signe d'une dégradation de nos conditions de travail.

Le SNUDI-FO a été attentif à chacune des situations présentées afin que ces bonifications soient attribuées sur la base d'un avis médical incontestable.

3. Départs en formation CAPASH

Options	A	B	C	D	E	F	G
Nombre de candidats	4	2	5	27	21	8	11
Nombre de candidats ayant 2 avis favorables	4	2	4	24	17	7	9
Nombre de départs initialement prévus avant la CAPD	0	2	6	25	17	5	5
Nombre de départs effectifs	**0**	**2**	**4**	**24**	**17**	**6**	**7**

Les deux places non pourvues en option C ont été reversée dans l'option G. la place non pourvue en option D a été reversée en option F. Contactez le SNUDI-FO si vous êtes concernés !

4. Bilan du mouvement interdépartemental

128 collègues sont entrés dans le département et 77 en sont sortis. 7 collègues ont demandé à annuler leur entrée dans le département et deux ont annulé leur départ. Le solde définitif est donc de +46

Concernant les intentions de l'inspecteur d'académie pour les exeats :

- Toutes les demandes d'exeat de collègues en disponibilités seront accordées
- Il envisage d'accorder l'exeat aux 10 collègues ayant les plus gros barèmes

Le SNUDI-FO a rappelé que seuls 19% des collègues avaient obtenu satisfaction pour quitter le département (du jamais vu !) et a demandé que les exeats soient beaucoup plus largement accordés.

5. Questions diverses

PEMF : Il y aura un appel à candidature début juin. L'administration n'a pu donner de précisions sur le nombre de PEMF isolés en fonction l'an prochain.

MAT : Le SNUDI-FO a eu confirmation que les MAT percevraient bien 150€ par stagiaire accueilli. Contactez-nous si vous êtes concernés ! En effet, l'administration a, par erreur (?), envoyé des courriers aux collègues MAT leur indiquant qu'ils toucheraient 150€ quel que soit le nombre de stagiaires accueillis.

Barème des PES : Le SNUDI-FO a demandé et obtenu que les quelques PES à 100% qui n'avaient pu valider leur master qu'en octobre puissent avoir un barème de 0,333 au mouvement, comme tous leurs collègues

Fin d'année des PES à 50% : Les cours à l'ESPE se terminant fin mai, l'administration va proposer aux stagiaires à 50% d'être « en stage en responsabilité » au mois de juin … c'est-à-dire de faire des remplacements dans des écoles sans revenu supplémentaire et sans percevoir l'ISSR !!! Le SNUDI-FO rappelle que ces « stages en responsabilité » ne peuvent s'effectuer sur la base du volontariat et veillera à ce qu'aucune pression ne soit exercée sur les stagiaires.

Prise en compte de la validation des services auxiliaires dans le calcul de l'AGS : le SNUDI FO a alerté l'IA sur la situation des collègues ayant une demande de validation des services auxiliaires en cours. Les services de traitement de ces dossiers étant saturés, la validation est un processus extrêmement long. Le département du Rhône refuse de prendre en compte cette validation dans le calcul de l'AGS avant que les dossiers soient traités. Les collègues se retrouvent pénalisés et sont victimes de la pénurie de postes dans les services de retraite de l'éducation nationale ! Le SNUDI FO a demandé que les services validés ou en cours de validation soient pris en compte dans la calcul de l'AGS.

Collègues victimes de carte scolaire : Le SNUDI-FO a demandé que les collègues victimes de carte scolaire qui n'ont pas cette année participé au 1er mouvement, puissent, s'ils le souhaitent, être affecté à titre définitif au 2nd mouvement. C'est la proposition d'un autre syndicat (affectation à titre provisoire) qui a été retenue. Les collègues auront des bonifications au 2nd mouvement 2015 et au 1er mouvement 2016.